

Marcel Guélat, secrétaire général de la Direction de l'instruction publique bernoise, après le dépôt d'une pétition contre la nomination d'un instituteur

«A Bienne, la décision de titulariser un enseignant pédophile jette la suspicion»

En août dernier, un enseignant biennois condamné pour actes sexuels sur des enfants était titularisé à Bienne. Hier, une pétition de quelque 2200 signatures, lancée par l'association de lutte contre la pédophilie Marche Blanche et exigeant la révocation de cet enseignant, a été remise à la Direction de l'instruction publique (DIP) du canton de Berne. Marcel Guélat, secrétaire général adjoint de la DIP, a reçu la délégation de l'association avec Béatrice Tobler, du département juridique.

Le Temps: Comment s'est passée la rencontre?

Marcel Guélat: Le climat était assez tendu. Je rappelle que la pétition demande à la fois le renvoi de l'enseignant et la destitution de la présidente de la commission scolaire qui a défendu la titularisation de cet enseignant (LT du 15.07.2004). Nous avons essentiellement défendu la procédure qui s'était déroulée. D'un point de vue formel, l'ensei-

gnant était éligible et nous avons l'impression que la commission a fait ce qu'il fallait. Les mesures d'accompagnement, le contrat passé avec l'enseignant... tout nous semble avoir été fait de la meilleure manière possible.

- Est-ce que vous regrettez cette titularisation?

- Sur le fond, nous n'avons pas à nous prononcer, même si la décision de titulariser cet enseignant porte aujourd'hui à conséquence, en jetant la suspicion sur la commission, l'école et notre direction.

- Concrètement, qu'allez-vous faire?

- Il est très difficile, actuellement, de faire quelque chose. Pour autant que nous ayons à notre disposition des éléments concrets, nous pourrions envisager l'ouverture d'une enquête administrative. Les pétitionnaires ont fait état de pressions qui seraient exercées sur les parents et même sur les élèves pour les empêcher de s'ex-

primer. Mais nous avons également des rumeurs qui nous font tout le contraire. La DIP réfléchit à la meilleure manière de réagir.

- Des parents du collège des Prés Ritter ont-ils signé la pétition?

- Non, justement. Mais nous ne savons pas si c'est parce qu'ils ne le peuvent pas ou qu'ils ne le veulent pas. Avant d'ouvrir une enquête administrative, il nous faut déterminer comment évaluer la véracité des bruits qui courent. L'atmosphère dans l'établissement se serait détériorée. Si les parents et les enfants subissent réellement des pressions, c'est grave. Pour l'instant, nous n'intervenons pas directement, mais la pétition nous interpelle. On peut parler de prémices d'une enquête administrative. Nous l'avons bien dit aux pétitionnaires: si ce que vous reprochez est avéré, si nous obtenons des déclarations effectives, nous n'hésiterons pas à intervenir.

**Propos recueillis
par Albertine Bourget**